

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **du 17 septembre 2009**

Présents : Pierre ROUMILHAC, Laurent IMBERT, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET, Jean-Marc NEGRIER (arrivée 20 h 20, départ 21 h 30)

Absents : Hélène MAGRIT, Sammantha LEBRAUD,

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Les crédits étant insuffisants à certains articles (remplacement de la faucheuse, travaux SEHV pour le lotissement...), il y a lieu de procéder aux virements suivants:

Budget communal :

Articles	Libellés	Diminution	Augmentation
2315	Installations, matériel et outillage technique	- 4 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		+ 4 000,00
022	Dépenses imprévues	- 9 600,00	
6748	Autres subventions exceptionnelles		+ 9 600,00
TOTAL		- 13 600,00	+ 13 600,00

Budget assainissement :

Articles	Libellés	Diminution	Augmentation
615	Entretien et réparations	- 273,00	
6811	Dotations aux amortissements		+ 273,00
TOTAL		- 273,00	+ 273,00

Budget lotissement :

Articles	Libellés	Augmentation de crédits	
		Dépenses	Recettes
605	Achats et variations de stocks	+ 9 600,00	
774	Produits exceptionnels		+ 9 600,00
TOTAL		+ 9 600,00	+ 9 600,00

Après délibérations, les décisions modificatives des trois budgets sont adoptées à l'unanimité.

Programmation des investissements 2010-Demandes de subventions :

Afin de pouvoir autoriser le maire à effectuer les demandes de subventions, notamment auprès du Conseil Général, il est nécessaire de programmer des investissements 2010.

L'assainissement du village de Charbonnières, ainsi que la réfection du mur de Puymartin, figuraient dans les programmations antérieures.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ces demandes pour l'année prochaine, et autorise le maire à effectuer ces demandes.

Augmentation de la cotisation au COS pour le personnel actifs :

Compte tenu des demande de secours de plus en plus nombreuses, le Comité des Oeuvres Sociales du centre de gestion a décidé de réviser les montants de cotisations patronales et salariales de ses adhérents.

La nouvelle part patronale est fixée à 72 € (64 précédemment)

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Demande de dérogation pour le raccordement d'une habitation au réseau d'assainissement :

Un jeune couple a un projet de construction au Maubert sur la parcelle n° C 239. Le réseau d'eaux usées

passer près de la parcelle, mais cette dernière ne figure pas dans le zonage d'assainissement collectif. Les futurs propriétaires ont fait une demande de dérogation aux délimitations, afin de permettre le raccordement de cette parcelle. Techniquement, le branchement de cette parcelle semble possible gravitairement.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les pétitionnaires à se raccorder au réseau existant à leur frais, et précise qu'ils seront assujettis à la redevance d'assainissement.

Tarifs de location de la salle polyvalente et de la cantine et classement de la cantine en

ERP :

La salle polyvalente est très peu louée, et au vu des tarifs des communes avoisinantes, il semble que nos tarifs en vigueur depuis 2007 soient un peu élevés pour l'extérieur. Il semble judicieux de revoir les prix, ce qui devrait permettre un plus grand nombre de locations.

De même, les prochains travaux de la cantine vont permettre de demander son classement en Établissement Recevant du Public (ERP), en limitant sa capacité à moins de 50 personnes, ce pour des questions de réglementation, et de fixer des tarifs de location.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de retenir les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2010, de demander le classement de l'ancienne cantine en E R P limité à moins de 50 personnes tout en engageant une réflexion sur le fonctionnement des salles pour le milieu associatif :

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS Cne		BLANZANNIERS		EXTERIEURS (+50%)	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
salle seule	80	100	100	125	150	185
salle + cuisine(+ 30%)	105	130	130	160	195	245
Réunions	0		50		75	
chauffage par jour	70	140	70	140	70	140
vaisselle	gratuit		70		70	
ménage	Forfait 60 euros					
Caution	50 % de la location					
Arrhes	30 % du montant TOTAL de la location payable à la réservation					

CANTINE	ASSOCIATIONS Cne		BLANZANNIERS		EXTERIEURS (+50%)	
	1 jour	2 jours(+ 30%)	1 jour	2 jours(+ 30%)	1 jour	2 jours(+ 30%)
salle	30	40	50	65	75	95
chauffage par jour	15	30	15	30	15	30
ménage	Forfait 30 euros					
Caution	50 % de la location					
Arrhes	30 % du montant TOTAL de la location payable à la réservation					

Demandes de subvention :

1 - La Gymnastique volontaire a fait parvenir une demande de subvention. La présidente a également demandé, par téléphone, si elle pourrait disposer de la salle polyvalente tant qu'il n'y a pas besoin de chauffage. L'argument avancé sur ces demandes est, notamment, le souhait de Bellachons de participer aux séances de Blanzac.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité que la salle attribuée est suffisante pour les Blanzanniers fréquentant actuellement les cours, qui doivent rester prioritaires pour les séances, et demande d'avoir connaissance des résultats financiers de l'association pour pouvoir délibérer valablement sur l'attribution d'une éventuelle subvention.

2 - L'association des agricultrices de la basse marche et des monts de Blond a également formulé une demande de subvention. Cette association de la commune, qui est restée en sommeil depuis plusieurs années, organise les 18 et 19 septembre prochains un stage de secourisme ou doivent participer 3 agents communaux. L'association avait également organisé une journée prévention routière agricole en juin.

Après délibérations, compte tenu de la période avancée de l'année, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à l'association de renouveler sa demande en 2010.

Questions Diverses :

SEHV : proposition de convention pour l'enfouissement des réseaux au Maubert et choix du matériel d'éclairage public :

L'effacement du réseau au Maubert est programmé pour 2010. Il est nécessaire de signer une convention de passage sur le domaine privé de la commune (biens de section), et de choisir le type de candélabre à utiliser. Le 29 juin le SEHV est venu sur le terrain afin de déterminer les emplacements des futurs candélabres. Le problème est que la réglementation nous impose soit de ne pas éclairer, soit d'éclairer suffisamment... Il serait alors nécessaire de disposer des points lumineux tous les 30 mètres environ, ce qui conduirait à une augmentation sensible du nombre de lampes, d'où un surcoût. Toujours selon la réglementation, il ne serait plus possible d'éclairer un point isolé, comme il est fait actuellement. Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal demande au maire de re-négocier ces travaux avec le syndicat, afin que le coût ne soit pas disproportionné, par rapport à l'importance du village, et des montants déjà engagés.

Point sur les travaux :

1 - Le Maubert : Les travaux de réseaux vont se terminer vers la fin du mois. Un premier contrôle a été effectué sur la tranche ferme le 24 aout par la société Sanicentre, ne faisant pas apparaître d'anomalie. Les premiers raccordements sont donc possibles, et la station peut donc être mise en fonctionnement. Les roseaux vont être plantés prochainement. Nous avons rencontré quelques surprises avec la présence présumée d'un souterrain pas encore trouvé à ce jour. Il semble, au vu des premiers mètres effectués que le coût des travaux soit inférieur le marché initial. Il reste néanmoins la partie haute du village qui avait été omise du projet. Compte tenu de ces économies, le maire propose de pouvoir demander à la DDE de nous étudier la possibilité de faire un avenant de maîtrise d'oeuvre, et de marché, afin de terminer les travaux d'assainissement de ce village ou à défaut d'accord de terminer cette partie en régie.

2 - La cantine : Les entreprises ont été retenues le 26 aout, après négociations, suite à l'ouverture des plis du 16 juin.

Toutefois, une procédure semble entamée pour un des lots, à l'initiative d'une entreprise ayant répondu. Cette entreprise a entamé un référé pré-contractuel auprès de la DGCCRF. Le marché à procédure adaptée ayant été attribué à une entreprise concurrente, qui a présenté une offre économiquement plus avantageuse, avec une différence de prix de l'ordre de 20 %, pour la même prestation. La première entreprise invoque qu'il y a eu distorsion de concurrence, considérant que la seconde était étroitement lié à notre cabinet de maîtrise d'oeuvre Ratier-Lécaille. Le maire avait à l'époque posé la question à Mr Lécaille, qui avait dit que les deux sociétés étaient totalement indépendantes, avec des gérants différents, chacun n'ayant aucun intérêt dans le fonctionnement de l'autre. Le maire avait même été négocié avec le responsable de l'entreprise plaignante, comme la procédure des MAPA l'autorise, afin de lui demander d'adapter son offre initiale à notre demande. Il avait alors fait parvenir une seconde offre, sensiblement au même prix, Le maire et les adjoints ont alors pris la décision d'attribuer le marché à la mieux disante, la réponse du plaignant n'étant par ailleurs pas exactement conforme au cahier des charges.

A l'heure actuelle, aucun écrit n'est venu concrétiser cette situation, mais si ceci devait se réaliser, le conseil municipal est unanimement solidaire du maire dans cette décision qui défend avant tout l'intérêt communal, et par conséquent du contribuable.

Demande d'adhésion au SATESE :

Le contrôle de la qualité des eaux de rejet de nos stations d'épuration est obligatoire, mais n'est actuellement que peu effectué par les agents communaux, qui ne sont pas qualifiés pour une telle prestation. Le conseil Général dispose d'un service spécialisé pour ces opérations, le SATESE. Le coût est calculé sous forme d'une cotisation, basée sur le nombre d'habitants, qui est de 0,40 € par habitant pour cette année. Ceci représenterait environ 180 € par an.

Le conseil décide à l'unanimité de demander l'adhésion de la commune à ce service pour l'année prochaine.

Médaille d'honneur communale :

Concernant l'attribution de la médaille communale aux anciens conseillers évoqué au précédent conseil, il semble qu'un seul ancien élu puisse y prétendre.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de faire la demande auprès de Mme le Préfet.

ACCA :

Lors de l'assemblée générale du 19 juin (à laquelle le maire n'a pas été invité), il a été abordé la question de raccordement en eau potable de la parcelle C 100, mise à disposition par convention à l'ACCA. Allusion a également été faite à la mise en place d'un mobile-home sur le même terrain. Aucune demande officielle n'a jamais été formulée auprès de la mairie, la mise en place d'un mobile-home, contrairement aux caravanes, nécessite l'obtention d'un permis de construire. Pour l'eau potable, le terrain communal actuellement occupé par l'ACCA pourrait être raccordé, si la commune participe. Lors du conseil du 3 février 2009, le conseil municipal avait toutefois acté de ne pas participer...

Les caravanes sont autorisées à stationner moins de 3 mois sur un terrain appartenant à un propriétaire, conformément au règles nationales d'urbanisme, une demande préalable devant être formulée au dela de se délai. Pour l'eau potable, le demandeur, agriculteur, situé à proximité de cette parcelle a participé aux frais d'extension de réseau, conformément aux décisions du SIDEPA.

Permis EC pour un agent :

Le conducteur du tracteur est titulaire du permis C (poids lourd), mais pour être en conformité avec la législation, il devrait posséder le permis E C (poids lourd avec remorque) afin de pouvoir conduire le tracteur et la remorque. Le coût de cette formation est d'environ 2 000 euros. Il est possible de bénéficier d'aides.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à consulter les centres de formations, et demander les subventions.

Spectacle de fin d'année :

La salle polyvalente est réservée le week-end précédant Noël (19 et 20 décembre). Compte tenu de la difficulté à trouver un spectacle pour ce week-end, le conseil municipal propose que la date du mercredi 23 puisse être retenue. Le spectacle de magie l'année dernière avait été apprécié, le conseil municipal décide de reconduire ce type de divertissement.

Lotissement de Gattebourg :

Un jeune couple souhaite acheter une parcelle au lotissement. Cette parcelle longe une bande de terrain de 3 mètres, qui était prévue pour le cas où le lotissement serait étendu vers l'est. Compte tenu du passage de leur réseau d'assainissement sur cette bande, ils souhaiteraient en faire l'acquisition. Pour la vendre, il serait nécessaire de procéder à une division parcellaire.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de proposer cette bande d'environ 75 mètres carrés aux demandeurs, au prix de 10 euros le mètre carré, frais de division parcellaire en sus à leur charge.

Contrat C A E :

Le maire a rencontré la mission locale, concernant la possible mise en place d'un CAE. Ce contrat à destination des 18-25 ans a l'avantage de présenter un coût négligeable pour la commune (de l'ordre de 150 € pour 20 h hebdomadaires), et pourrait remplacer le CDD actuellement en place. Ce contrat est un contrat d'insertion comportant une partie de formation avec des périodes d'immersion dans le secteur privé. Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de procéder au recrutement d'un poste de ce type, pour les tâches administratives.

Numérotation :

Le projet, déjà bien avancé pourra être finalisé lors d'un prochain conseil. Les rues sont délimitées, les maisons quasiment numérotées. Il est préalablement nécessaire d'avoir l'aval des services de la poste.

La poste :

Demande de mise à disposition d'un local, en vue d'organiser un référendum public sur la transformation de la poste en S A.

Le conseil décide à l'unanimité de participer favorablement à cette initiative.

L G V :

A l'initiative de l'association "non à la LGV Poitiers-Limoges", une motion est proposée aux conseils municipaux.

Après délibérations, le conseil décide à 8 pour et 1 contre de prendre cette délibération.

Haut débit pour tous :

Une réunion publique-conférence de presse sur le haut débit pour tous se tiendra le 2 octobre à Limoges. Le débat portera notamment sur le déploiement du wimax.

Point sur la grippe A :

Une commande de masques est en cours. La préfecture nous recommande de mettre en place un plan de continuité de l'activité, mais ceci semble difficile à concevoir à Blanzac. Si une situation de pandémie devait se produire, il est bien évident que nous fonctionnerions à minima, en évitant le maximum de contact avec le public et en favorisant des moyens de communication tels que le téléphone, le courrier ou les e-mails.

Chemins :

Des promeneurs, ainsi que des usagers soulignent le manque d'entretien des chemins ruraux. L'équipe municipale rencontre quelques difficultés à manager un membre du personnel des services techniques, ce qui engendre des dysfonctionnements sur l'ensemble des personnels, et par voie de conséquence certains travaux ne peuvent être effectués. Le maire et les adjoints, conscients du problème, s'efforcent de trouver une solution.

Date du prochain conseil : il est fixé au 8 octobre, et un second conseil aura lieu le 22 .

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.